

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 juillet 2015 portant dissolution du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Charolles (Saône-et-Loire)

NOR : INTJ1517084A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Charolles est dissous à compter du 1^{er} août 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN